

14992/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 décembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 décembre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

E 11724



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 15 décembre 2016
(OR. en)

14992/16

INST 498
CMPT 20

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

DÉCISION (UE, Euratom) 2016/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu la proposition de la République d'Estonie,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 14 décembre 2016 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M^{me} Kersti KALJULAIID a expiré le 6 mai 2016.
- (2) Il y a lieu, dès lors, de procéder à une nouvelle nomination,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Juhan PARTS est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
